

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Présents : M. DE LAMARLIERE Eric Maire, Mmes BOUCHET-GELIN Amélie, FORNER Nicole, adjointes, MM. DONARD Rémy, MURANO Paul, adjoints, Mmes HEMAIRIA Zineb, LIMBARDET Marie-Béatrice, PROST Christiane, SEIGNEZ Marianne, MM. BUTHIOT Raphael, MOULART Pascal

Excusés : Mme CHOCHON-LATOUCHE Josiane (pouvoir à Mme BOUCHET-GELIN Amélie), MM. SOULIER Jean-Marc (pouvoir à Mme PROST Christiane), TUPIN Florent (pouvoir à Mme HEMAIRIA Zineb).

M. le Maire rappelle que le pass sanitaire n'est obligatoire ni pour les conseillers, ni pour le public. Toutefois, il invite chacun à porter le masque pendant la durée de la séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre : celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'ensemble des conseillers municipaux demande le maintien de la rédaction du « procès-verbal de réunion » synthétique comme il se faisait jusqu'à présent. Un compte-rendu simplifié sera affiché et diffusé.

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame Christiane PROST est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1) ENQUETE PUBLIQUE EQIOM GRANULATS

La société EQIOM GRANULATS exploite une carrière sur les communes de Rouvres en Plaine et Marliens. Elle souhaite faire une extension de cette carrière ; celle-ci est soumise à autorisation environnementale et avis de différentes entités : la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Régionale de Santé, le Syndicat de la Vouge ont émis un avis favorable.

La carrière d'Arceau fermera en 2027 et, à terme, cette carrière de Marliens augmentera donc son activité (rotations de camions plus importantes...). Après présentation du dossier technique, il apparaît que la Commune de Longecourt ne soit que très peu concernée. Après questions et débat, le Conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que les dégradations de voirie qui pourraient être occasionnées soient prises en charge par l'entreprise exploitante EQIOM GRANULATS.

2) BATIMENT COMMUNAL 4 RUE DU MOULIN

M. le Maire rappelle que la rénovation de ce bâtiment a été évoquée à plusieurs reprises, lors de réunions de conseils municipaux. Plusieurs avis avaient été évoqués :

La vente du bâtiment (les propositions reçues étaient très disparates), la rénovation complète du bâtiment, la rénovation et la location par un organisme public : ORVITIS a indiqué ne pas être intéressé par cette opération.

Après questions et débat, le Conseil Municipal décide par 10 voix POUR de poursuivre la réalisation de ce dossier avec le maître d'œuvre bureau d'études CARMINATI. Il décide de

réaliser une partie de la rénovation intérieure et demande une nouvelle estimation du maître d'œuvre.

M. le Maire rencontrera M. CARMINATI Maître d'œuvre pour lui faire part des décisions du Conseil municipal (Visite du bâtiment par M. Carminati en présence du Maire et de quelques adjoints)

3) Démission d'un conseiller municipal

M. le Maire fait part au Conseil municipal que Monsieur Francis VEYSSE a démissionné de sa fonction de conseiller municipal (lettre recommandée reçue en mairie le 30 septembre 2021).

* Mme CHOCHON-LATOUCHE Josiane intégrera le comité communication en lieu et place de M. VEYSSE

* Mme LIMBARDET Marie-Béatrice intégrera le comité territoire en lieu et place de M. VEYSSE

* Gestion du site internet de la commune : M. MURANO Paul assurera la gestion du site ; il sera assisté de Mme Amélie BOUCHET-GELIN et de M. HANCHIN (Nuance épicière) créateur du site. Le personnel administratif sera également formé.

4) Recensement de la population 2022

En raison des restrictions sanitaires, le recensement de la population prévu en 2021 a été annulé ; il se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Mme FORNER Nicole est nommée « coordonnateur communal » pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement avec les agents recenseurs et l'INSEE. La Commune lance un appel à candidatures pour recruter 2 agents recenseurs.

5) Dossier Réhabilitation salle polyvalente La Cerisaie

Le dossier de permis de construire déposé le 21 septembre est en cours d'instruction. Pour rappel, l'instruction d'un dossier pour un établissement recevant du public est de 5 mois.

6) Sécurisation des déplacements

M. le Maire informe de l'état d'avancement de ces dossiers : il présente les projets établis par le Conseil Départemental

Route de Genlis :

Le Conseil Municipal rappelle les objectifs de sécurisation de cette rue : réduire la vitesse et préserver le cheminement des piétons avec des trottoirs sécurisés. La création de places de stationnement n'a pas d'intérêt et, à l'unanimité, il souhaiterait la mise en place de « plateaux » pour ralentir les véhicules.

Mme PROST Christiane souhaite la mise en place d'un dispositif pour empêcher le stationnement des véhicules sur le trottoir rue du Château : le cheminement des piétons est souvent dangereux car ils doivent emprunter la rue en raison de l'encombrement des trottoirs.

Rue Ste Marguerite :

L'aménagement de l'entrée en arrivant de Tarsul ainsi que la matérialisation des débouchés des placettes ne sont pas retenus.

Suivant l'avis des habitants donné lors de la consultation, le Conseil Municipal demande la mise en place de 3 plateaux ralentisseurs avec passage pour piétons sur cette voie. Cette décision sera transmise au Conseil Départemental.

Rond Point :

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité la proposition de démolition du rond-point actuel avec création d'un giratoire de forme ovoïde.

Proposition d'aménagement de l'entrée sud (en venant d'Aiserey) pour déporter la circulation vers le centre du rond-point, aménagement de la sortie est (rue du Château) en créant un îlot central et rehausse de la bordure périphérique ; estimation des travaux : 30.000 € HT

Accord du Conseil municipal pour cette proposition : rehausse anneau périphérique et des passages piétons.

Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération

M. le Maire informe que le Conseil Départemental apporte son aide pour le déplacement des limites d'agglomération qui doit respecter le cadre réglementaire ; un modèle d'arrêté nous sera transmis.

Le problème de la vitesse de circulation en entrant dans Longecourt venant de Thorey ou d'Aiserey est évoqué. Le Conseil Municipal souhaiterait la mise en place d'un dispositif permettant le ralentissement des véhicules (ralentisseur ? radar pédagogique ?). L'état de la voirie de la RD 968 est évoquée : cette réfection dépend du Conseil Départemental.

7) Plan Local d'Urbanisme

Mme FORNER Nicole indique qu'aujourd'hui le P.L.U de la commune doit être modifié rapidement pour être compatible avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Dijonnais ; une analyse des trames vertes et bleues et corridors écologiques, un descriptif des évolutions observées sur la ressource en eau et son adéquation avec le développement envisagé, un bilan de la politique de l'habitat en matière de mixité sociale et un effort de production de logements aidés doivent être réalisés. La procédure de modification pourra être lancée lorsque ces actions seront faites.

Par ailleurs, Mme FORNER précise que le P.L.U devra à terme être révisé pour intégrer la loi Grenelle (analyse de la consommation des espaces agricoles ces 10 dernières années, objectifs chiffrés de modération de consommation des espaces, analyse des trames vertes et bleues...) ainsi que les projets d'évolution de la commune.

8) Informations diverses

M. le Maire propose de reconduire pour la fin d'année 2021 l'attribution de bons d'achat au personnel et bénévoles de la bibliothèque ainsi qu'un colis pour les aînés.

Il est précisé que, en raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de repas pour les aînés cette année.

Loyers impayés : Mme FORNER fait part de la situation de locataires d'un logement communal concernant le montant de leur dette ; elle propose de leur adresser un courrier en leur demandant de déposer un dossier de logement social : le Conseil municipal émet un avis favorable pour ce courrier.

9) Questions diverses

Mme PROST Christiane :

- qu'en est-il de la compétence mobilité ? Cette compétence relève de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

- Jusqu'à quelle date la commune accepte de louer la salle de la Cerisaie ? cette salle pourra être louée jusqu'en janvier 2022

- Plusieurs places de stationnement situées vers le logement au-dessus du « local des pompiers » sont souvent prises par la locataire.

Serait-il possible de faire libérer ces places, tout en en réservant une pour la locataire, afin de permettre aux personnes qui participent aux activités à la salle des associations de pouvoir se garer à proximité (personnes âgées ou avec des difficultés de mobilité) ? Prévoir une place pour personne à mobilité réduite ? La situation de ces places sera approfondie.

- Création du Jardin du Souvenir : réalisé par les services techniques ; Belle réalisation dans l'ensemble. Le mur situé derrière le Jardin du Souvenir sera repeint.

- En ce qui concerne les associations, Mme PROST souhaite qu'il leur soit demandé le nombre de leurs adhérents de la commune ainsi que celui des adhérents des communes extérieures. Pour l'étude des prochaines demandes de subvention, des règles seront établies : prise en compte du nombre d'adhérents de la commune, distinction des activités d'animations ponctuelles et activités régulières, vérification des bilans financiers... : le dossier de demande de subvention utilisé sera transmis à chacun.

M. MURANO Paul :

- La Poste d'Aiserey va devenir Agence postale communale en 2022 ; possibilité de mutualisation du personnel avec l'agence de Longecourt ? A étudier avec M. le Maire d'Aiserey

M. BUTHIOT Raphaël :

- Articles dans la presse locale : aucune parution sur la rentrée scolaire ? changement de gérant du Tabac Presse : un article est paru fin de semaine

- Eclairage public défectueux : 2 passages dans l'année sont prévus. Le prochain passage prévu en Novembre est avancé au 11 octobre. Il serait opportun de demander un passage supplémentaire dans l'année.

La séance est levée à 22 H 15.